

Description

Le ou la spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle traduisent oralement tout ce qui se dit lors d'un entretien entre des personnes migrantes et des professionnels, en tenant compte de l'origine socioculturelle des participants. Ils accompagnent également des personnes immigrées dans leur parcours d'intégration et fournissent des informations sur les systèmes de référence des différentes cultures, favorisant ainsi la compréhension mutuelle. Ils interviennent dans le domaine de la formation, de la santé et du social et dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires.

Leurs principales activités consistent à :

Préparation

- élaborer de la documentation et des glossaires spécialisés;
- se procurer des informations spécifiques au domaine d'intervention prévu;

Interprétariat communautaire

- traduire oralement de manière consécutive et fidèle l'intégralité de ce qui est dit lors d'un entretien entre des personnes migrantes et des professionnels (médecins, enseignants, personnel des services sociaux, juges, policiers, etc.);
- assurer la compréhension entre des professionnels et des personnes immigrées lors de brèves interventions par téléphone (par exemple dans des situations d'urgence médicale);
- s'exprimer oralement dans la langue d'interprétariat et dans la langue officielle locale de manière compréhensible, exacte, différenciée et adaptée aux destinataires;
- percevoir les difficultés de communication et y réagir de manière adéquate;
- interpréter en chuchotant ou en résumant le contenu de séances de formation ou d'information (par exemple lors de soirées de parents);

Médiation interculturelle

- conseiller et accompagner des individus ou familles issus de la migration dans le processus d'intégration sur mandat d'oeuvres d'entraide, d'institutions ou de professionnels des services sociaux;
- favoriser la compréhension entre des personnes migrantes et des professionnels de la formation, de la santé et du social grâce à leurs connaissances des systèmes et structures en Suisse ainsi que dans le pays d'origine des migrants;
- organiser, planifier et animer des groupes de parole thématiques;
- transmettre des informations; animer des séances;
- donner des cours de langue;
- collaborer à l'élaboration et à la réalisation de projets dans un contexte interculturel, notamment dans les relations entre les services spécialisés et les groupes de migrants.

Environnement de travail

Les spécialistes en interprétariat communautaire et médiation interculturelle peuvent être confrontés à des situations de vie difficiles et à des vécus psychologiquement lourds. Les entretiens en triologie ont parfois un caractère émotionnellement chargé. Les spécialistes en interprétariat communautaire et médiation interculturelle collaborent avec les professionnels des milieux scolaire, médical, social, administratif, judiciaire, etc. Chaque interprète ou médiateur choisit les domaines dans lesquels il intervient, en fonction de ses affinités et des spécificités de sa région. Cette profession implique de bonnes connaissances de la langue locale et d'au moins une langue d'interprétariat.

Formation

La formation de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle est modulaire et s'acquiert en emploi.

Lieu

- Lausanne.

Durée

- variable selon les modules choisis et le temps nécessaire pour effectuer les 500 heures de pratique incluses dans la formation.

Conditions d'admission à l'examen

- CFC ou titre jugé équivalent;
- certificat INTERPRET d'interprète communautaire;
- attestation du niveau C1 dans la langue locale;
- expérience professionnelle d'au moins 500 heures dans l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle dont au moins 100 heures dans le domaine de compétence A (interprétariat communautaire) et au moins 50 heures dans le domaine de compétence B (médiation interculturelle);
- au moins 26 heures de réflexion sur la pratique effectuées en groupe (dont 18 heures minimum de supervision) et au moins 26 heures de formation continue pertinente pour l'exercice de la profession;
- attestations de réussite des différents modules.

Titre obtenu

- brevet fédéral de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle.

Contenu

Module obligatoire

- agir en ayant conscience des rôles dans différents dispositifs d'intervention;

Modules à option

- domaine de compétence A (interprétariat communautaire): interprétariat par téléphone, auprès des autorités administratives et judiciaires ou dans le domaine de la santé psychique;
- domaine de compétence B (médiation interculturelle): accompagner des personnes dans le processus d'intégration, animer des groupes de parole ou animer des séances d'information et de formation dans un contexte interculturel, collaborer à des projets.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Facilité pour les langues
- Écoute et compréhension d'autrui
- Tolérance et respect d'autrui
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Impartialité
- Équilibre affectif et psychique
- Facilité d'expression

Perspectives professionnelles

Les spécialistes en interprétariat communautaire et médiation interculturelle sont, en règle générale, des personnes issues de la migration. Ils peuvent travailler pour un service d'interprétariat et de médiation régional ou national, dans des services spécialisés ou des bureaux de consultation pour migrants ou sur mandat de professionnels ou d'autorités. Ils interviennent également dans le cadre de projets divers afin de favoriser la compréhension ou la participation de personnes migrantes. Le recours à des interprètes communautaires est très différent selon les régions de Suisse. La demande en spécialistes du domaine est proportionnelle à la population migrante présente dans chaque canton.

Perfectionnement

Les spécialistes en interprétariat communautaire et médiation interculturelle peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours spécifiques sur des aspects concrets de l'interprétariat (techniques d'interprétariat ou de prise de notes, constitution de glossaires, etc.) ou dans des domaines significatifs pour la profession (asile, migration et santé, etc.) organisés par les associations professionnelles ou actives dans le domaine de la migration;
- Certificate of Advanced Studies (CAS) en Migration et sociétés plurielles (Lausanne et Genève), en Migrations et politiques d'intégration (Lausanne) ou en Droit des migrations (Berne, Neuchâtel, Fribourg), formations modulaires en emploi proposées par les hautes écoles;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement et www.orientation.ch/postgrades.

Professions voisines

- Interprète de conférence/Interprète de conférence
- Médiateur/Médiatrice
- Spécialiste de la migration BF/Specialiste de la migration BF

Adresses

Appartenances
Interpretariat communautaire
Rue des Terreaux 10
1003 Lausanne
Tél.: 021 341 12 50
<http://www.appartenances.ch>

INTERPRET Schweiz. Interessengemeinschaft für
interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln
Monbijoustr. 61
3007 Berne
Tél.: +41 31 351 38 28
<http://www.inter-pret.ch>